



Mairie de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85540)
16, rue Evariste FEBVRE

Envoyé en préfecture le 12/08/2025

Reçu en préfecture le 12/08/2025

Publié le

ID : 085-218502003-20250811-202508078-AR



Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

ARRÊTÉ N°2025-08-078
PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE
POUR DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN
CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LA CARADUÈRE »,
ROUTE DE LA BARBOTINIÈRE ET LA DÉSIGNATION
D'UN COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le Maire de SAINT AVAUGOURD DES LANDES, (85)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R134-3 et suivants ;

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.161-10-1 et R.161-25 à R.161-27 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} juillet 2025 décidant de lancer la procédure d'enquête publique pour le déclassement du domaine public d'un chemin rural au lieu-dit « La Caraduère », route de la Barbotinière

VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour la Vendée en 2025 ;

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre ces opérations pour l'ouverture d'une enquête publique

ARRETE

ARTICLE 1 : Une enquête publique en vue de déclasser du domaine public communal, les emprises ci-dessus mentionnées, aura lieu sur le territoire de la commune de Saint Avaugourd des Landes du lundi 8 septembre 2025 à 9h00 au lundi 22 septembre 2025 à 18h00.

ARTICLE 2 : Monsieur Jacky RAMBAUD, cadre EDF-GDF en retraite, est désigné comme commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 : Le dossier d'enquête, comprenant le projet de déclassement, une notice explicative, un plan de situation, sera consultable aux heures habituelles d'ouverture au public en mairie de Saint Avaugourd des Landes pendant toute la durée de l'enquête soit 15 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture au public, du lundi 8 septembre 2025 à 9h00 au lundi 22 septembre 2025 à 18h00.

Le dossier d'enquête publique est également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.saint-avaugourd-des-landes.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance du projet de déclassement soumis à l'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête en mairie de Saint Avaugourd des Landes ou bien les adresser par voie postale à Monsieur le commissaire-enquêteur, mairie, 16, rue Evariste Fèbvre, 85540 Saint Avaugourd des Landes, ou par voie électronique à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquetepublique2@saint-avaugourd-des-landes.fr, lesquelles seront annexés au registre.

ARTICLE 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales :

- Le lundi 8 septembre 2025 de 16h à 18h
- Le lundi 22 septembre 2025 de 16h à 18h



Département de La Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne

Email : accueilmairie@saint-avaugourd-des-landes.fr

02.51.98.94.11



ARTICLE 5 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera remis au commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Saint Avaugourd des Landes avec son rapport, ses conclusions motivées et avis.

ARTICLE 6 : le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'affichage administratif de la mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par le certificat du maire.

Un avis sera en outre inséré dans deux journaux locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales, quinze jours avant le début de l'enquête publique. Un exemplaire des journaux sera annexé au dossier d'enquête.

Dans les mêmes temps, un avis d'enquête sera également affiché sur le panneau d'affichage administratif de la mairie, aux lieux concernés par l'enquête publique, ainsi que sur les différents moyens de communications de la commune.

ARTICLE 7 : Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaires enquêteurs seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Saint-Avaugourd-des-Landes et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.saint-avaugourd-des-landes.fr/>

ARTICLE 8 : Le Conseil Municipal de Saint-Avaugourd-des-Landes délibérera sur ces projets après clôture de l'enquête publique

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à M. le Préfet de la Vendée et à M. le Commissaire enquêteur.

ARTICLE 10 : Tout recours contre la présente décision doit être formulée auprès du Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES Cedex 01 ou par l'application Télerecours accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

A Saint Avaugourd des Landes, Le 11 août 2025

Le Maire

Alain ROCHEREAU



Envoyé en préfecture le 12/08/2025

Reçu en préfecture le 12/08/2025

Publié le

ID : 085-218502003-20250811-202508078-AR



Département de La Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : accueilmairie@saint-avaugourd-des-landes.fr

02.51.98.94.11

